

Paris, le 15/11/2024

**Avis aux porteurs de parts des FCP :**

**ECUREUIL HARMONIE : Part Capucines : FR0011220169 et Part RD : FR0000982977**

**ECUREUIL TONIQUE : Part D : FR0000982951**

Nous informons les porteurs de part des FCP ECUREUIL HARMONIE et ECUREUIL TONIQUE de la modification suivante :

- Clarification de l'éligibilité des Fonds à un régime fiscal spécifique :  
En l'absence de porteurs de part de contrats dits « NSK », il est précisé que les fonds sont éligibles au régime prévu par l'article 21 de la loi de finances pour 1998 des contrats dits « DSK ».

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

Ces modifications entrent en vigueur le 20 novembre 2024.

La documentation juridique des FCP est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International  
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS  
e-mail : [clientservicingAM@natixis.com](mailto:clientservicingAM@natixis.com)